



Conférence SAR (Saint Denis de La Réunion, 3 – 7 Septembre 2007)

Conclusions

La Conférence :

1. a rappelé que la fourniture de services SAR conformes aux normes et pratiques recommandées internationales est une obligation des États contractants de l'OACI ;
2. a rappelé que la correction de nombreuses carences en matière de SAR dans la région AFI nécessite un soutien politique plus important de la part des États ;
3. a souligné l'importance des travaux réalisés dans le cadre du projet de coopération technique SAR de l'OACI et de la CAFAC, et a exprimé sa gratitude à l'État français pour le financement apporté à ce projet ;
4. a noté qu'alors que certaines actions correctives sont complexes par nature – par exemple la mise en œuvre d'un mécanisme de financement SAR ou l'adoption de textes organisationnels de haut niveau, tels que textes de loi ou décrets présidentiels – d'autres actions ne nécessitent en revanche qu'un investissement financier limité et sont plus simples à mettre en œuvre. Ainsi, par exemple, la signature d'accords internationaux, le développement de procédures opérationnelles ou l'organisation d'exercices SAR sans déploiement de moyen peuvent se faire sans engagement financier important. Ces dernières actions correctives devraient être mises en œuvre aussitôt que possible ;
5. a pris note du succès du projet, mais a également souligné la nécessité de maintenir la dynamique du projet alors qu'il arrive à son terme. Aussi, afin de faire fructifier les acquis du projet, la Conférence a considéré qu'il existait désormais un besoin urgent d'identifier les voies et les moyens pour permettre à l'OACI et à la CAFAC de poursuivre leurs activités de développement des services SAR dans la région ;
6. a souligné l'importance du rôle des bureaux régionaux de l'OACI ainsi que la nécessité, cruciale, de renforcer le niveau des ressources humaines dans le domaine du SAR à l'échelle régionale. En particulier, la Conférence a insisté sur l'importance de nommer un expert SAR au sein des Bureaux régionaux de la région AFI ;

7. a conclu que les États qui ne l'ont pas encore fait devraient, de façon urgente, créer une structure SAR permanente au sein de leurs autorités nationales de l'aviation civile ;
8. a suggéré que des indicateurs de performance soient développés par l'OACI et la CAFAC en matière de SAR. Ces documents permettront à la CAFAC et à l'OACI de suivre les progrès réalisés par les États ;
9. a conclu que l'OACI et la CAFAC devraient rechercher de nouvelles sources de financement pour l'assistance technique en matière de SAR dans la région AFI ;
10. a reconnu le rôle crucial de la formation en matière de SAR. La Conférence s'est félicitée de la décision de certaines écoles aéronautiques africaines d'inclure le domaine SAR dans leur offre de formation régulière. La Conférence a fortement recommandé aux États d'allouer des budgets à la formation SAR. Elle a également recommandé aux États de faire appel aux écoles aéronautiques africaines pour la formation de leurs personnels dans le domaine SAR ;
11. a invité les États à envisager la mise à disposition temporaire de personnel SAR de haut niveau auprès de la CAFAC ou de l'OACI, afin de faire fructifier les acquis du projet SAR de l'OACI et de la CAFAC ;
12. a noté que durant les réunions du sous-groupe ATS/AIS/SAR d'APIRG, les questions SAR semblaient ne pas avoir progressé aussi efficacement que les développements relatifs à l'ATS et à l'AIS. Par conséquent, la Conférence a recommandé l'établissement d'un sous-groupe SAR spécifique ;
13. a recommandé que des réunions similaires soient organisées de façon régulière afin de suivre l'évolution des questions SAR dans la région AFI ;
14. a reconnu que les Communautés économiques régionales pouvaient jouer un rôle positif en facilitant la mise en œuvre d'organisations SAR coordonnées à l'échelle régionale, de réglementations harmonisées et d'autres initiatives permettant des économies d'échelle et une mise en œuvre plus efficace.
15. a pris note avec grand intérêt des présentations d'opérations SAR réelles, et a recommandé que ce type d'échanges soient organisés régulièrement, afin de faciliter le développement et l'échange d'un set de « meilleures pratiques ».
16. a exprimé sa gratitude à l'État hôte, la France, et au Conseil Régional de La Réunion pour l'excellence des facilités mises à la disposition de la Conférence et l'exceptionnelle hospitalité accordée aux délégués.